

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

FÉVRIER
2025

PRINCIPALES TENDANCES

A fin février 2025 et en comparaison avec la même période de l'année 2024, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une hausse des recettes ordinaires de 26,3% provenant de :

- L'augmentation de 56,7% des impôts directs (+577 MDH) suite à la hausse de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (+460 MDH) et de 23,3% de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+128 MDH), conjuguée à la baisse de 2,9% de la taxe de services communaux (-8 MDH), sachant qu'à fin février 2024, les recettes des impôts directs avaient diminué de 17,2% (1.017 MDH contre 1.229 MDH) en raison principalement de la baisse de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (-341 MDH) et de 22,2% de la taxe professionnelle (154 MDH contre 198 MDH);
- La hausse de 18,3% des impôts indirects (+525 MDH) qui s'explique principalement par l'augmentation de 22,2% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (+511 MDH), de 42% de la taxe de séjour (+21 MDH) et de 16,1% de la taxe sur les opérations de construction (+19 MDH), conjuguée à la diminution de 37,4% de la taxe sur les services portuaires (-34 MDH), sachant qu'à fin février 2024, les recettes des impôts indirects avaient augmenté de 7,6% (2.873 MDH contre 2.669 MDH);
- L'augmentation de 14,4% des recettes non fiscales (+93 MDH), provenant notamment de la hausse de 93,7% des fonds de concours (+74 MDH), conjuguée la baisse de 11,7% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (-19 MDH). A fin février 2024, les recettes non fiscales avaient enregistré un recul de 3,7% (646 MDH contre 671 MDH).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 57,1% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 1,7% (+40 MDH) en raison de la hausse de 7% des dépenses de personnel (+122 MDH), conjuguée à la baisse de 13,6% des dépenses des autres biens et services (-71 MDH) et de 27,5% des charges en intérêts de la dette (-11 MDH);
- des dépenses d'investissement passant de 33 MDH à fin février 2024 à 162 MDH à fin février 2025, soit une hausse de 390,9% (+129 MDH).

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin février 2025, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 3,4 MMDH contre un solde ordinaire positif de 2,2 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 3,2 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 11 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 2,2 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 5 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 3,2 MMDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année 2025.

Excédents globaux

A fin février 2025, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2025 (3,2 MMDH) et des années antérieures ont été de 62,3 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Février 2024	Prévisions 2025	Février 2025	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	<u>4 536</u>	<u>49 909</u>	<u>5 731</u>	<u>11%</u>	<u>26,3%</u>
1.1- Recettes fiscales :	3 890	41 515	4 992	12%	28,3%
<i>Impôts directs</i>	1 017	23 081	1 594	7%	56,7%
<i>Impôts indirects</i>	2 873	18 434	3 398	18%	18,3%
1.2- Recettes non fiscales :	646	8 394	739	9%	14,4%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	153	840	157	19%	2,6%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	162	1 618	143	9%	-11,7%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	81	3 144	155	5%	91,4%
<i>Autres recettes</i>	250	2 792	284	10%	13,6%
2- DEPENSES ORDINAIRES	<u>2 306</u>	<u>34 465</u>	<u>2 346</u>	<u>7%</u>	<u>1,7%</u>
2.1- Biens et services :	2 266	33 229	2 317	7%	2,3%
<i>Personnel</i>	1 744	14 161	1 866	13%	7,0%
<i>Autres biens et services</i>	522	19 068	451	2%	-13,6%
2.2-Intérêts de la dette	40	1 236	29	2%	-27,5%
3- SOLDE ORDINAIRE	<u>2 230</u>	<u>15 444</u>	<u>3 385</u>		
4- INVESTISSEMENT²	33	20 248	162	1%	390,9%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	-5	0		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	5	-1 854	11		
7- EXCEDENT³	<u>2 202</u>	<u>-6 663</u>	<u>3 234</u>		
8- FINANCEMENT² :	<u>-2 202</u>	<u>6 663</u>	<u>-3 234</u>		
<i>Recettes d'emprunt</i>	1	2	0		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-95	-2 176	-65		
<i>Variation de l'excédent</i>	-2 108	8 837	-3 169		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Février 2024	Prévisions 2025	Février 2025	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	3 890	41 515	4 992	12%	28,3%
IMPÔTS DIRECTS	1 017	23 081	1 594	7%	56,7%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	277	8 811	269	3%	-2,9%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	154	7 518	152	2%	-1,3%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	37	916	36	4%	-2,7%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	549	2 374	677	29%	23,3%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	0	1 786	247	14%	
<i>Part des régions dans l'IR</i>	0	1 676	213	13%	
IMPÔTS INDIRECTS	2 873	18 434	3 398	18%	18,3%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	2 302	13 085	2 813	21%	22,2%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	0	454	0	0%	
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	118	974	137	14%	16,1%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	38	260	30	12%	-21,1%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	59	506	69	14%	16,9%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	49	182	56	31%	14,3%
<i>Taxe de séjour</i>	50	355	71	20%	42,0%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	91	260	57	22%	-37,4%
<i>Autres impôts indirects</i>	166	2 358	165	7%	-0,6%
RECETTES NON FISCALES	646	8 394	739	9%	14,4%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	153	840	157	19%	2,6%
<i>Redevance OTDP communal</i>	162	1 618	143	9%	-11,7%
<i>Fonds de concours</i>	79	308	153	50%	93,7%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	85	1 056	91	9%	7,1%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	0	336	0	0%	
<i>Subventions</i>	2	2 836	2	0%	0,0%
<i>Recettes diverses</i>	165	1 400	193	14%	17,0%
TOTAL DES RECETTES	4 536	49 909	5 731	11%	26,3%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	698	383	4 650	5 731
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	84	54	1 708	1 846
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	84	53	1 169	1 306
<i>Produits des services</i>	0	0	190	190
<i>Produits des biens</i>	0	1	349	350
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	12	0	445	457
Taxe de services communaux	12	0	257	269
Taxe professionnelle	0	0	152	152
Taxe d'habitation	0	0	36	36
1.3- Ressources transférées :	602	329	2 497	3 428
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	0	329	2 484	2 813
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	460	0	0	460
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	0	0	0	0
<i>Fonds de concours et subventions</i>	142	0	13	155
2- DEPENSES ORDINAIRES	109	188	2 049	2 346
2.1- Biens et services :	96	187	2 034	2 317
<i>Personnel</i>	40	174	1 652	1 866
<i>Autres biens et services</i>	56	13	382	451
2.2-Intérêts de la dette	13	1	15	29
3- SOLDE ORDINAIRE	589	195	2 601	3 385
4- INVESTISSEMENT	35	34	93	162
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	0	0	0
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	0	0	11	11
7- EXCEDENT	554	161	2 519	3 234
8- FINANCEMENT :	-554	-161	-2 519	-3 234
<i>Recettes d'emprunt</i>	0	0	0	0
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-27	-4	-34	-65
<i>Variation de l'excédent</i>	-527	-157	-2 485	-3 169

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin février 2025 laisse apparaître une hausse des ressources de 26,3% et des dépenses ordinaires de 1,7%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 3,4 MMDH et un excédent global de 3,2 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 5.731 MDH en augmentation de 26,3% par rapport à fin février 2024, sachant qu'à fin février 2024, les recettes ordinaires des collectivités territoriales avaient diminué de 0,7% (4.536 MDH contre 4.569 MDH).

La hausse des recettes à fin février 2025 s'explique par l'augmentation de 43,9% des recettes transférées, de 9,6% des recettes gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à la baisse de 2,4% des recettes gérées par l'Etat.

Ressources des collectivités territoriales				
	2024	Prévisions 2025	2025	Evol. %
Transférées	2 383	20 145	3 428	43,9%
Gérées par l'Etat	468	17 245	457	-2,4%
Gérées par les collectivités	1 685	12 519	1 846	9,6%
TOTAL	4 536	49 909	5 731	26,3%

1.1-RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales ont atteint 4.992 MDH, en augmentation de 28,3% par rapport à leur niveau à fin février 2024, suite à la hausse de 56,7% des impôts directs et de 18,3% des impôts indirects. A fin février 2024, les recettes fiscales des collectivités territoriales avaient enregistré une baisse de 0,2% (3.890 MDH contre 3.898 MDH).

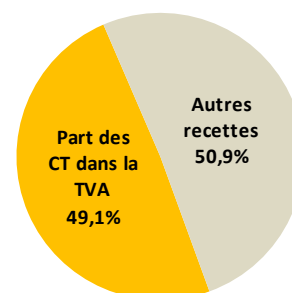
Les recettes fiscales ont constitué 87,1% des recettes globales des collectivités territoriales à fin février 2025.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 3,4 MMDH à fin février 2025 contre 2,4 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 43,9%. Ceci résulte essentiellement de l'augmentation de 22,2% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (+511 MDH), de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (+460 MDH) et des fonds de concours (+74 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 49,1% de leur part dans le produit de la TVA.

Structure des recettes des collectivités en 2025

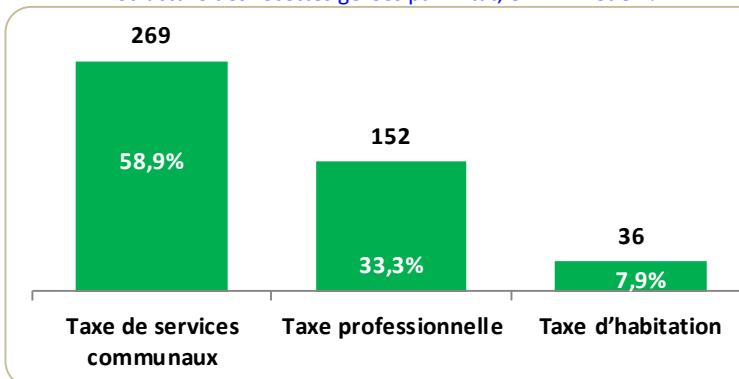


1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin février 2025, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 457 MDH en diminution de 2,4%, provenant de la baisse de 2,9% de la taxe de services communaux (-8 MDH), de 1,3% de la taxe professionnelle (-2 MDH) et de 2,7% de la taxe d'habitation (-1 MDH).

A fin février 2024, les ressources gérées par l'Etat avaient connu une augmentation de 9,6% suite à la hausse de 35,8% de la taxe de services communaux (+73 MDH) et de 48% de la taxe d'habitation (+12 MDH), conjuguée à la baisse de 22,2% de la taxe professionnelle (-44 MDH).

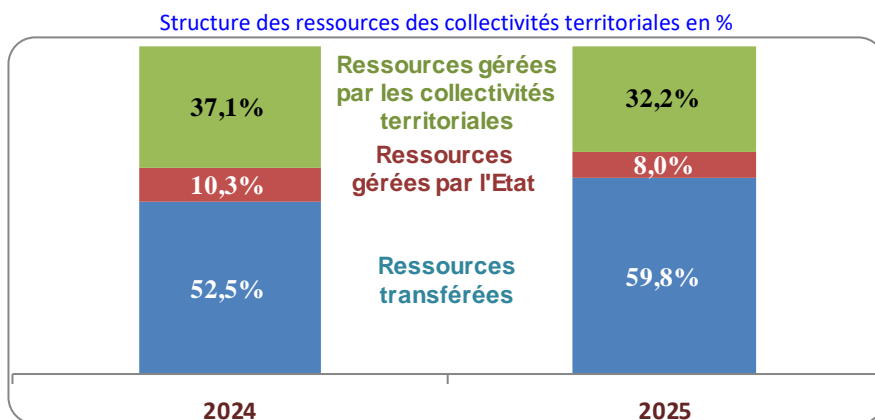
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 1.846 MDH à fin février 2025 contre 1.685 MDH enregistré un an auparavant, en hausse de 9,6%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (677 MDH), des recettes domaniales (157 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (143 MDH) et de la taxe sur les opérations de construction (137 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin février 2024 et fin février 2025, fait ressortir une augmentation de la part des ressources transférées, conjuguée à une diminution de la part des ressources gérées par l'Etat et de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales.



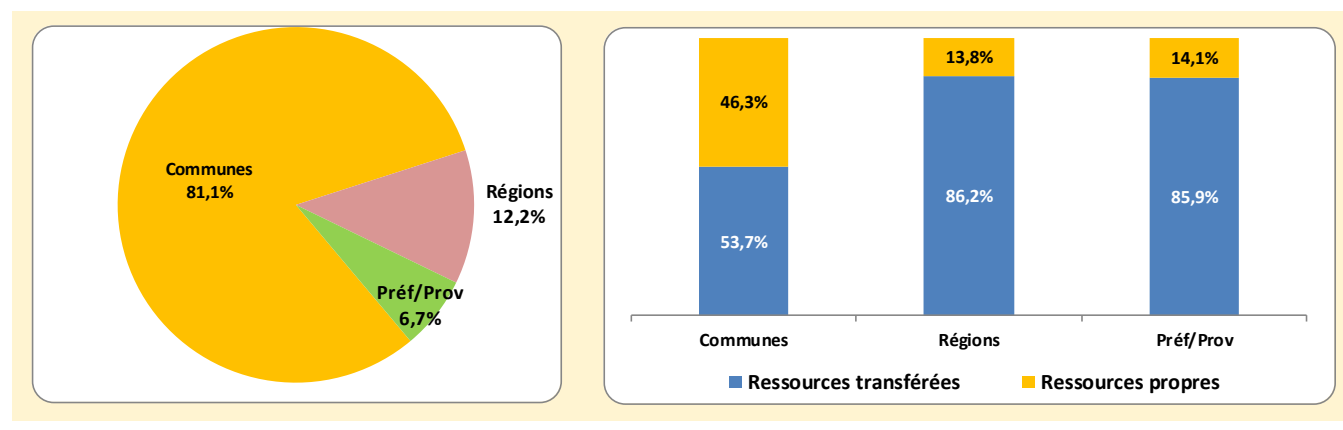
1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 739 MDH, en augmentation de 14,4% par rapport à leur niveau à fin février 2024, en raison principalement de la hausse de 93,7% des fonds de concours (+74 MDH), conjuguée la baisse de 11,7% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (-19 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 4.650 MDH et représentent 81,1% des recettes globales des collectivités territoriales à fin février 2025.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin février 2025, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 53,7% des recettes des communes contre 86,2% pour les régions et 85,9% pour les préfetures et provinces.

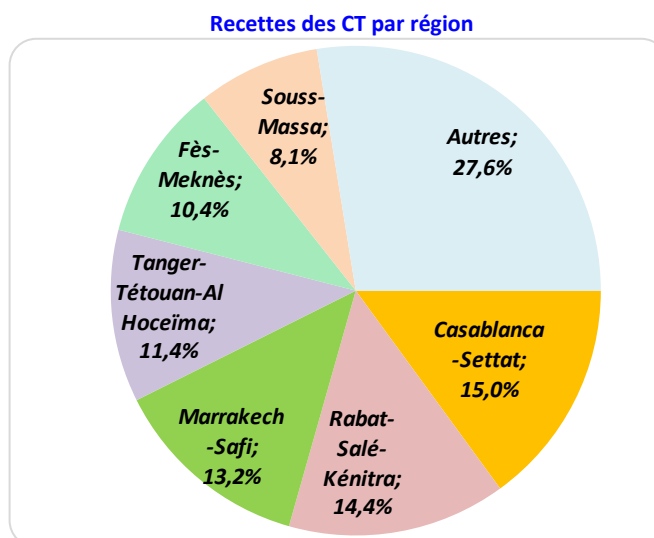


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵ montre une forte concentration au niveau de six régions avec 72,4% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (858 MDH) représentent 15% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 14,4% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,2%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	336	184	339	858
Rabat-Salé-Kénitra	247	79	501	827
Marrakech-Safi	334	46	377	758
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	209	47	397	653
Fès-Meknès	187	33	375	594
Souss-Massa	179	30	254	462
L'oriental	139	19	279	438
Béni Mellal-Khénifra	99	13	236	347
Drâa-Tafilalet	38	5	269	312
Laâyoune-Sakia El Hamra	50	0	228	278
Guelmim-Oued Noun	20	1	112	134
Dakhla-Oued Ed Dahab	9	0	61	70
TOTAL	1 846	457	3 428	5 731

Structure des recettes ordinaires des CT

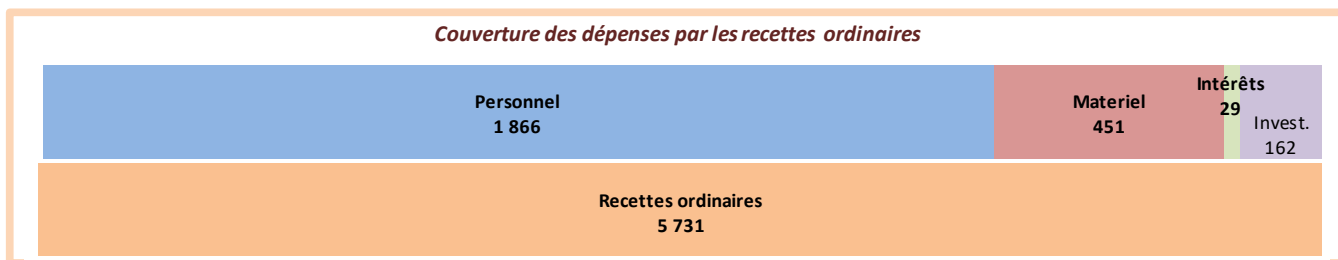
A fin février 2025, les dix principales natures de recettes ci-après représentent 86,6% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 2.813 MDH, la TVA constitue la première source de recettes des budgets principaux des CT.

Principales natures de recettes des CT à fin Février 2025				
	Nature	Recettes en MDH	Evol en %	Structure
1	Part des CT dans le produit de la TVA	2 813	▲ 22,2 %	49,1%
2	Taxe sur les terrains urbains non bâtis	677	▲ 23,3 %	11,8%
3	Taxe de services communaux	269	▼ 2,9 %	4,7%
4	Part Régions dans IS	247		4,3%
5	Part Régions dans IR	213		3,7%
6	Domaine (recettes domaniales)	157	▲ 2,6 %	2,7%
7	Fonds de concours	153	▲ 93,7 %	2,7%
8	Taxe professionnelle	152	▼ 1,3 %	2,7%
9	Redevance OTDP communal	143	▼ 11,7 %	2,5%
10	Taxe sur les opérations de construction	137	▲ 16,1 %	2,4%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

A fin février 2025, le taux de couverture des dépenses ordinaires et des dépenses d'investissement par les recettes ordinaires a été de 228,5% contre 193,9% un an auparavant. Ainsi, à fin février 2025, 32,6% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 7,9% aux dépenses de matériel, 2,8% aux dépenses d'investissement et 0,5% aux intérêts de la dette.



Les recettes ordinaires des collectivités territoriales ont couvert la totalité des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales. Le reliquat, soit 56,2%, représente un excédent.

2- DEPENSES

A fin février 2025, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 2.573 MDH, en hausse de 5,7% par rapport à leur niveau à fin février 2024. Elles se composent à hauteur de 91,2% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin février 2025, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 2.346 MDH, soit une augmentation de 1,7% en raison de la hausse de 7% des dépenses de personnel (+122 MDH), conjuguée à la baisse de 13,6% des dépenses des autres biens et services (-71 MDH) et de 27,5% des charges en intérêts de la dette (-11 MDH).

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2024	Prévisions 2025	2025	Réalisation	Variation
Personnel	1 744	14 161	1 866	13%	7,0%
Autres biens et services	522	19 068	451	2%	-13,6%
Intérêts dette	40	1 236	29	2%	-27,5%
TOTAL	2 306	34 465	2 346	7%	1,7%

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin février 2025 ont atteint 1.866 MDH contre 1.744 MDH à fin février 2024, soit une hausse de 7% (+122 MDH). Les salaires représentent 79,5% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 66,3% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 451 MDH à fin février 2025, en diminution de 13,6% par rapport à fin février 2024 (-71 MDH). Elles sont constituées pour 47,5% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 29 MDH à fin février 2025 contre 40 MDH un an auparavant, en baisse de 27,5%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin février 2025 a dégagé un solde ordinaire positif de 3,4 MMDH contre un solde ordinaire positif de 2,2 MMDH un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

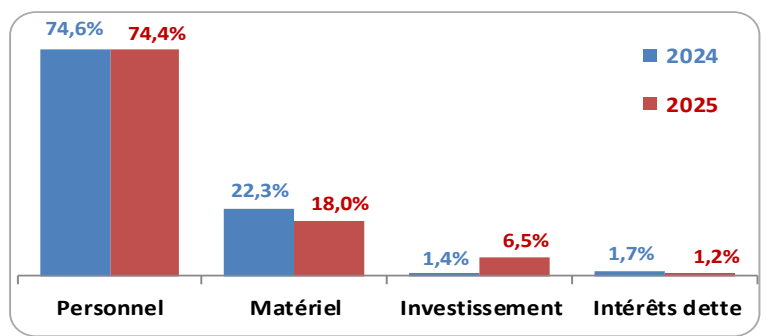
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 162 MDH à fin février 2025 contre 33 MDH à fin février 2024, soit une augmentation de 390,9% (+129 MDH).

Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des émissions au titre des programmes nationaux (+111 MDH), des projets intégrés (+12 MDH) et des travaux neufs et grosses réparations (+10 MDH).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2024	Prévisions 2025	2025	Taux de réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	3	4 639	13	0%	333,3%
Projets intégrés ⁶	2	3 256	14	0%	600,0%
Acquisitions immobilières	20	2 163	14	1%	-30,0%
Acquisitions mobilières ⁷	0	740	0	0%	
Programmes nationaux ⁸	7	6 136	118	2%	
Subventions	1	3 314	3	0%	200,0%
TOTAL	33	20 248	162	1%	390,9%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin février 2024 et fin février 2025 fait ressortir la hausse de la part des dépenses d'investissement, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de personnel, des dépenses de matériel et des charges en intérêts de la dette.

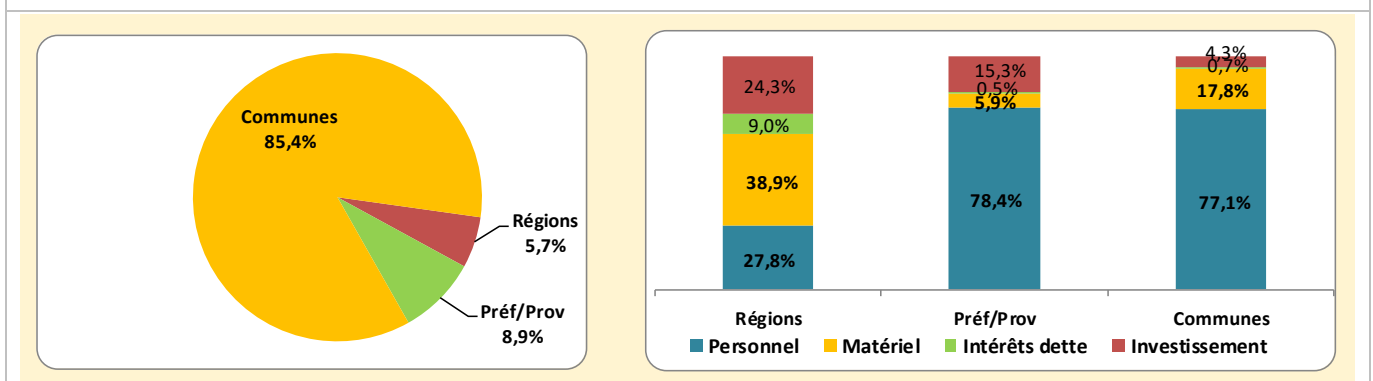


2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 2.142 MDH, la part des communes dans le total des dépenses des collectivités territoriales (dépenses ordinaires et dépenses d'investissement) est de 85,4% à fin février 2025.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin février 2025 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (77,1%) et des préfectures et provinces (78,4%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 38,9% des dépenses de matériel, de 27,8% des dépenses de personnel, de 24,3% des dépenses d'investissement et de 9% des charges en intérêts de la dette.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

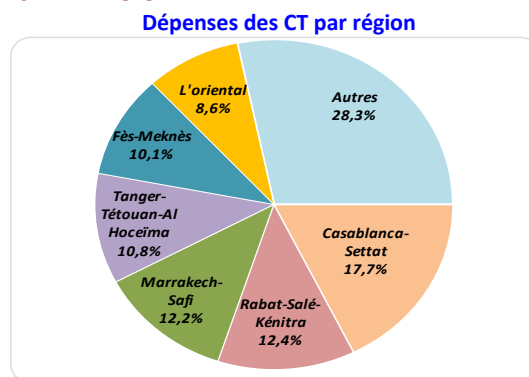
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 71,7% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (443 MDH) représentent 17,7% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,1% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	353	26	1	63	443
Rabat-Salé-Kénitra	251	33	3	24	311
Marrakech-Safi	210	88	2	5	305
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	167	103	1	0	271
Fès-Meknès	215	30	3	5	253
L'oriental	166	36	5	8	215
Souss-Massa	137	32	3	1	173
Béni Mellal-Khénifra	128	36	4	2	170
Drâa-Tafilalet	75	12	1	54	142
Laâyoune-Sakia El Hamra	94	41	6	0	141
Guelmim-Oued Noun	46	11	0	0	57
Dakhla-Oued Ed Dahab	24	3	0	0	27
TOTAL	1 866	451	29	162	2 508

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin février 2025 un solde nul et un solde positif de 11 MDH respectivement contre un solde nul pour les budgets annexes et un solde positif de de 5 MDH pour les comptes spéciaux à fin février 2024.

4- EXCEDENT

La situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 3,2 MMDH à fin février 2025 contre un excédent global de 2,2 MMDH enregistré un an auparavant.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin février 2025 a permis le remboursement du principal de la dette pour 65 MDH et la reconstitution des excédents pour 3,2 MMDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin février 2025, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 62,3 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2025 (3,2 MMDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2025 et non payées.

Le reliquat constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 61,3% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin février 2025

